

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 8h00 à 12h00
Lundi, Mercredi et Vendredi de 16h00 à 18h00
Contact : 04 67 55 00 10
mairie.saintmartindelondres@wanadoo.fr

PERMANENCES DU MAIRE

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT
Les Mardis dès 16h

DEMANDE DE PASSEPORT (sur rendez-vous)

Lundi de : 16h00 à 17h30
Mercredi de : 8h30 à 11h30
Uniquement pour les mineurs :
Mercredi de : 16h00 à 17h30

RETRAIT DU PASSEPORT (sans rendez-vous)

du Lundi au Vendredi de : 8h30 à 11h30
Lundi, Mercredi et Vendredi de : 16h00 à 17h30

NUMÉROS UTILES :

SIVU : 04 67 55 87 05
Ecole Maternelle : 04 67 55 08 08
Ecole Primaire : 04 67 55 08 79
Crèche intercommunale : 04 67 02 70 70
ALSH primaire : 06 70 49 33 37
ALSH ados : 04 67 55 87 10
CCGPSL (com. com.) : 04 67 55 17 00
RISE : 04 67 55 87 26
MLI : 04 67 55 17 80
RAM : 04 67 42 96 99
Gendarmerie : 04 67 55 00 01
Pompiers : 18
SAMU : 15
Assistante sociale : 04 67 82 14 20
Maison de retraite (ATHENA) : 04 67 14 81 00
Service d'Aides Soignantes à Domicile (SSIAD à ATHENA) : 04 67 14 81 43
Coopérative d'Électricité : 04 67 66 67 30
SAUR : 04 67 66 52 41
Trésorerie des Matelles : 04 99 61 47 70
Midi Libre (cor. M. Pralong) : 06 74 17 33 31

HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE URBANISME

du lundi au jeudi de 09h15 à 11h 30

PERMANENCE DE L'ADJOINT AU MAIRE DÉLÉGUÉ À L'URBANISME

SUR RENDEZ-VOUS LE JEUDI APRÈS-MIDI. Avant d'engager des travaux, nous vous conseillons vivement de vous rapprocher du service Urbanisme qui vous donnera toutes les informations nécessaires à la réalisation de votre projet.

A NOTER :

DÉCLARATION PRÉALABLE : pour tout projet de rénovation du bâtiment (volets, façades, clôtures, ...) et construction inférieure ou égale à 20m² de surface de plancher (abri de jardin, véranda, extension, piscine, ...).

PERMIS DE CONSTRUIRE : pour tout projet de construction nouvelle ou extension du bâtiment supérieure à 20m² de surface de plancher.

LOCATION DE SALLES

Trois lieux à disposition : la Salle du Stade, le Gymnase et la Salle des Rencontres. Toute demande de location de salles doit être déposée "impérativement" 10 jours avant la manifestation auprès du secrétariat de la Mairie.

INTERVENTION DU SERVICE TECHNIQUE

Toute demande d'action doit être enregistrée sur une fiche de demande d'intervention auprès du secrétariat de votre Mairie.

TRANQUILLITÉ VACANCES

Avant de partir en vacances, penser à signaler vos dates d'absence du domicile auprès de la police municipale (en Mairie). En remplissant le bulletin "Tranquillité vacances" (dont copie est faite à la Gendarmerie), votre domicile sera surveillé. Profitez de vos vacances en toute quiétude.



SAINT MARTIN DE LONDRES

Voilà deux ans que nous avons été élus.

Certains, comme moi, doivent penser - voire regretter - que nous n'avancions pas plus vite. Ce n'est pas faute de relancer les Administrations et nos Prestataires !

Parmi les causes majeures de ce lent démarrage figurent les élections Départementales de mars 2015. Elles ont sensiblement retardé les décisions sur les aides financières que les communes ont demandées à cette collectivité.

Or toute action pour laquelle nous demandons des subventions ne peut être commencée sans l'accord du financeur. Pour St Martin cela concerne plusieurs projets, en attente de réponse.

Malgré la lourdeur des étapes administratives, nous avons pu réaliser les opérations suivantes :

- **Acquisition de la balayeuse** : premier sujet de remerciement des St Martinois,
- **Rénovation et agrandissement du "Mille Clubs"**
- **Réfection finale de notre réseau d'Eaux Usées** (assainissement)
- **Aménagement de la Salle des Rencontres** pour des pièces de café-théâtre
- **Enfouissement des réseaux** dans des rues du lotissement Croix de Massargues
- **Travaux de voiries** : chemin vieux, route de Frouzet, chemin de la Liquière.
- **Réaménagement du local de la "Banque Alimentaire"**
- Viabilisation du terrain des viticulteurs pour la construction du **quai de déchargement**
- **Remplacement d'arbres malades**
- **Mise en place du site internet**
- Campagne de **capture de pigeons**
- En cours : installation de **nouveaux panneaux lumineux d'informations**.

D'autres travaux, moins visibles, ont également été réalisés :

- **Aménagement de bureaux à l'étage de la mairie**
- **Installation d'une borne d'incendie au Camping**
- **Municipalisation des lotissements "la Rasimière" et "la Prairie"**
- **Cession de 1 200m² d'espace municipal à l'ESAT** pour le confort des résidents
- **Création d'un ALSH à l'école maternelle**
- **Aides aux associations** : augmentation substantielle de la subvention à la Ronde Musicale pour diminuer le coût d'inscription des enfants
- **Regroupement des services de proximité** (emploi, assistantes sociales, ...) face à la Mairie.

Nous sommes déterminés à poursuivre notre feuille de route, dont des infrastructures nouvelles et des aménagements importants seront les plus visibles dans les années qui viennent.

Pour nous accompagner dans tous ces projets, la nouvelle Directrice Générale des Services, M^{me} FURMINIEUX, a pris ses fonctions le 2 mai.

Je tiens à remercier très sincèrement l'équipe de tous les conseillers municipaux, de leur écoute, de leur confiance, de leur implication et de la sérénité qui règne lors de nos Conseils Municipaux.

Jean-Louis RODIER
Maire de Saint Martin de Londres



ECHO MUNICIPAL

www.saint-martin-de-londres.fr

URBANISME

ÉDITORIAL p.1

Votre Mairie

- POS/PLU p.3
- FINANCES p.3
- ADMINISTRATION p.3
- TECHNIQUE p.3

Enfance/Jeunesse

- PASSAGE A L'E-TICKET p.4
- REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES p.4
- UNE SORTIE AU MUSEE p.5
- UNE SORTIE AU MUSEE p.5
- LE GRAND DEFI ! p.5

Loisirs et Culture

- ASSOCIATIONS p.6
- EVENEMENT A VENIR p.7

Actualité

- SOYEZ SEC AVEC LES MOUSTIQUES p.8
- COTE METEO p.8
- ÉCLAIRAGE PUBLIC p.9
- RÉGLEMENTATION SUR LES FEUX DE JARDIN p.9
- PACTE ÉNERGIE SOLIDARITÉ p.9
- BANQUE ALIMENTAIRE p.9

Civisme

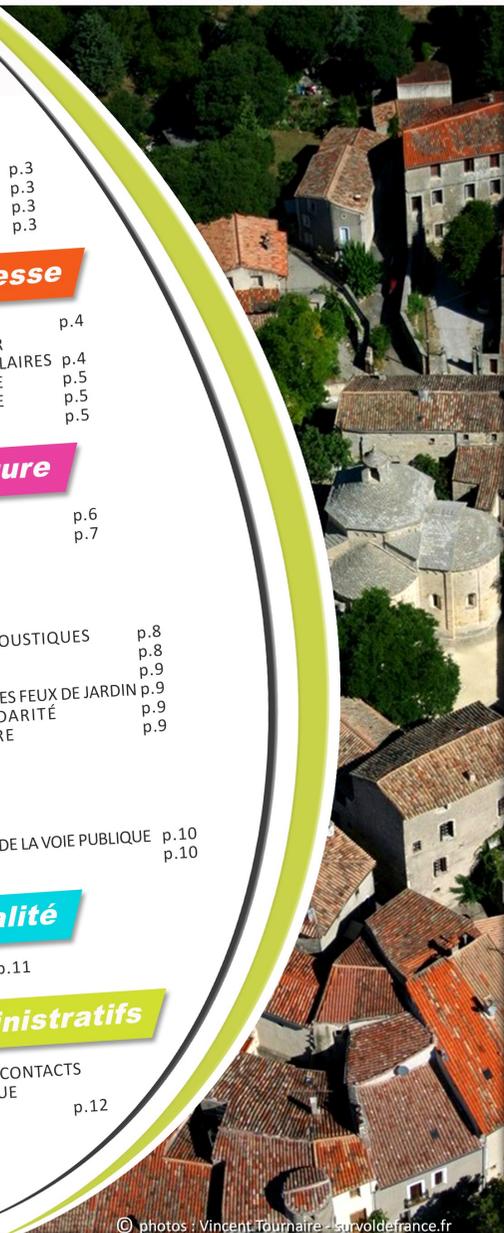
- AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE p.10
- INCIVISME p.10

Intercommunalité

- REZO POUCE p.11

Services administratifs

- ACCUEIL - PASSEPORT - CONTACTS p.12
- URBANISME - TECHNIQUE
- POLICE MUNICIPALE



© photos : Vincent Tournaire - survoldfrance.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME : CONCERTATION

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme - PLU

Par délibération du 10 novembre 2014, le conseil municipal a décidé d'élaborer son PLU qui se substituera au Plan d'Occupation des Sols (POS) actuellement en vigueur sur la commune.

L'objectif du PLU est de doter la commune d'un document conforme au contexte législatif en vigueur et compatible avec le schéma de cohérence territoriale, actuellement à l'étude à la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup.

A ce titre, et conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, la commune met un **registre de concertation** à disposition du public ainsi qu'un dossier lui permettant d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Ce dossier sera mis à jour au fur et à mesure de l'élaboration du document. Il est à la disposition du public, à la mairie, aux heures d'ouverture.

Information sur la procédure en cours :

- **10/11/2014** : délibération du conseil municipal approuvant l'élaboration du PLU,
- **Février 2016** : établissement d'un diagnostic territorial permettant de définir le scénario d'évolution de la commune
- **Avril 2016** : premier travail sur l'élaboration du PADD
- **Mai 2016** : présentation de l'étude d'évaluation environnementale.

FINANCES

Comme toutes les communes nous sommes confrontés à l'exercice délicat qui consiste à trouver le juste équilibre entre des baisses de recettes (dotations de l'Etat), le maintien d'un bon niveau de services à nos concitoyens et la poursuite de travaux d'investissement confortant l'activité économique de nos entreprises locales.

Cette équation comporte plusieurs facteurs sur lesquels les conseillers municipaux doivent prendre des décisions.

RÉDUIRE LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après quelques années de diminutions générales sur de nombreux postes budgétaires, certaines collectivités ont même opté, souvent par nécessité, pour une baisse des subventions à leurs associations (jusqu'à -15%). Nous n'avons pas fait ce choix car nous estimons devoir soutenir le tissu associatif conduit par des bénévoles particulièrement engagés qui, sans ces subventions, pourraient se décourager.

DIMINUER LES INVESTISSEMENTS

C'est la solution la plus discrète. Car si certains projets ne peuvent être reportés (exemple notre station d'épuration), d'autres n'ont pas un réel caractère d'urgence (voiries, aménagement de l'ancien stade). Mais le choix de décaler des travaux d'investissement a un impact direct et immédiat sur l'activité économique des Entreprises et, en conséquence, sur l'emploi qu'elles peuvent -ou non- maintenir.

AUGMENTER LES IMPÔTS LOCAUX

Ces hausses étant impopulaires, de nombreux candidats aux élections municipales de 2014 s'étaient quelquefois engagés à ne pas augmenter les impôts locaux. Aujourd'hui aux manettes de leur collectivité, devant la réalité de la situation, ils ont dû renoncer à cet engagement. Au point que les plus mesurés ont décidé des hausses limitées (3 à 5%), et d'autres ont dû faire voter des taux inimaginables en pleine campagne électorale : 36% à Pérols, 10% à Palavas. Pour ce qui nous concerne nous avons annoncé une hausse modérée compte tenu de la conjoncture pesant sur les ménages. Comme en 2015, nous tenons le même cap en 2016 : 1,5% en TH, 1% en FB, 0% en FNB (agriculteurs et viticulteurs). Mais pas de triomphalisme : nous ne sommes pas certains de pouvoir rester si modestes dans les prochaines années...



ADMINISTRATION

UNE NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES

Jeudi 28 avril, le Maire, Jean-Louis RODIER a présenté au personnel municipal la nouvelle Directrice Générale des Services (DGS) de la commune. M^{me} Fleur-Alice FURMINIEUX, Attachée Territoriale, a exercé comme Directrice des Services dans différentes communes dont la dernière, en Corse, de 3600 habitants. Le 1^{er} mai, elle prend la direction d'une équipe d'agents municipaux sensiblement renouvelée depuis 5 ans :

- aux services administratifs : 5 nouvelles employées sur un effectif de 7 agents,
 - aux services technique : 2 nouveaux employés sur un effectif de 8,
 - service de la police municipale : 1 agent remplacé.
- Des dossiers importants attendent la Directrice : l'agrandissement de la Station d'épuration, la construction d'une Halle de sports, de la nouvelle Bibliothèque, les aménagements urbains et le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

TECHNIQUE

CAPTURE DE PIGEONS

Une campagne de capture de pigeons s'est achevée le 31 mars. Débutée le 19 février, elle a permis durant ces six semaines l'élimination de 94 unités. Les pigeons bagués sont restitués à l'association colombophile.

Le montant de la prestation s'est élevé à 2800 €uros. Malheureusement, des pigeons nichent chez des particuliers où ne peuvent être installées des cages. Ils vont donc continuer à apporter leurs nuisances. Merci aux habitants concernés de prendre contact avec la mairie.

PANNEAUX LUMINEUX

Notre village bénéficie de plus en plus d'animations. Organisées par les nombreuses Associations, par la Municipalité et même par la Communauté de Communes, leurs publications se devaient d'être davantage mises en évidence.

En plus de notre site internet et de l'Echo Municipal, le Maire tient à multiplier l'affichage par des panneaux d'informations lumineux modernes.

L'existant, accroché au mur de la Salle des Rencontres, a été remplacé. Un deuxième panneau a été installé à l'entrée du parking des écoles (Route du Pic St Loup). Le dernier sera placé sur le parking du caveau viticole, à l'entrée principale du village au mois de septembre. Ces lieux ont été choisis en fonction de leur taux important de fréquentation (parents et visiteurs extérieurs). Pour suivre toute l'actualité diffusée sur les panneaux, vous pouvez installer sur vos smartphones l'application suivante : "CentoLive".



PASSAGE À L'E-TICKET

A la rentrée scolaire 2016-2017, la gestion des temps périscolaires (garderie, cantine, études, sport et TAP), se fera via une interface informatisée « E-Ticket ». Chaque famille aura son espace dédié, et pourra réserver en ligne les services proposés par le SIVU.

Il n'y aura donc plus de tickets. Les parents pourront payer directement en ligne. Le SIVU vous invite donc à prévoir le nombre exact de tickets qui vous sera nécessaire jusqu'à la fin de l'année (juillet 2016). Les anciens tickets restants seront crédités sur votre compte « E-Ticket ».

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Afin de mieux répondre aux besoins des familles et dans un souci permanent de mieux structurer les services périscolaires, le SIVU met en place un nouveau règlement intérieur.

En partenariat avec les services socio-éducatif (CAF et DDCS) et le prestataire de service (Le Passe-Muraille), les nouvelles modalités mises en place faciliteront les démarches administratives et renforceront les actions pédagogiques.

Le règlement papier a été remis aux familles au début du mois de juin. Il est également consultable sur saint-martin-de-londres.fr, à la rubrique enfance/jeunesse-scolarité (SIVU).

Pour les inscriptions :

L'admission des enfants aux services périscolaires est soumise à une inscription préalable obligatoire.

Une fois le dossier validé, chaque famille recevra ses identifiants e-TICKET afin de pouvoir se familiariser avec son espace personnel.

Les inscriptions devront se faire de manière anticipée via Internet sur le site e-TICKET.

Les personnes n'ayant pas d'accès Internet auront la possibilité de procéder à leurs inscriptions au guichet du SIVU.

Accueil des enfants :

Les TAP sont intégrés dans un PEDT (Plan Educatif Du Territoire) mis en place par le SIVU en partenariat avec l'Inspection Académique, la CAF et Jeunesse et Sports sous la forme d'un ALP (Accueil de Loisirs Périscolaire).

Les ALP sont régis par la réglementation encadrant les accueils collectifs de mineurs.

L'encadrement des activités est confié à des animateurs qualifiés conformément à cette réglementation.

Les activités proposées par l'équipe d'animation de l'ALP découlent du projet éducatif du territoire élaboré par le SIVU.

L'enfant qui ne serait pas inscrit à la Garderie, l'Etude ou le Sport, pourra tout de même être pris en charge, mais

une pénalité de 2 € sera appliquée en plus du tarif de la prestation.

A la fin des temps périscolaires l'enfant est récupéré par ses parents ou une personne autorisée.

Si un retard se prolonge au-delà de l'heure de fermeture de l'accueil périscolaire, l'enfant reste sous la responsabilité de l'équipe d'animation jusqu'à l'arrivée de ses parents. Une pénalité forfaitaire de 10 € sera alors facturée à la famille.

Horaires : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Lundi - Mardi - Vendredi

Garderie	07h15 → 08h35
Temps scolaire	08h35 / 08h45 → 11h45
Pause méridienne Restaurant scolaire	11h45 → 13h35
Temps scolaire	13h35 / 13h45 → 16h45
Etude surveillée ou sport surveillé → 18h00	16h45 → 18h30

Mercredi

Garderie	07h15 → 08h35
Temps scolaire	08h35 / 08h45 → 11h45
Garderie	11h45 → 12h30

Jeudi

Garderie	07h15 → 08h35
Temps scolaire	08h35 / 08h45 → 11h45
Pause méridienne	11h45 → 13h35
ALP TAP	13h35 / 13h45 → 16h45
Garderie ou sport surveillé → 18h00	16h45 → 18h30

ÉCOLE MATERNELLE

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Garderie	07h15 → 08h50
Temps scolaire	08h50 / 09h00 → 12h00
Pause méridienne Restaurant scolaire	12h00 → 13h20
Temps scolaire	13h20 / 13h30 → 15h45
ALP TAP (Goûter pédagogique)	15h45 → 16h30
Garderie	16h30 → 18h30

Mercredi

Garderie	07h15 → 08h50
Temps scolaire	08h50 / 09h00 → 12h00
Garderie	12h00 → 12h30

Participation financière des familles

Les tarifs sont votés par le conseil syndical en fonction du quotient familial.

Les factures sont mensuelles.

En cas de non-paiement avant la date indiquée sur la facture, le SIVU effectuera une relance et les inscriptions seront bloquées jusqu'à régularisation.

Le quotient familial fourni au moment de la préinscription vaudra pour l'année scolaire entière.

Tarifs selon 3 tranches de quotient familial (QF) :

	QF < 800	800 ≤ QF ≤ 1 400	1 400 < QF
PAUSE MÉRIDIDIENNE RESTAURANT SCOLAIRE	3,60 €	3,70 €	3,80 €
GARDERIE matin ou soir ÉTUDE	1,60 €	1,70 €	1,80 €
GARDERIE mercredi midi	0,20 €	0,30 €	0,40 €
SPORT	1,20 €	1,40 €	1,60 €
SPORT + GARDERIE	2,00 €	2,20 €	2,40 €
GOÛTER (TAP maternelles)	0,50 €	0,60 €	0,70 €
TAP élémentaires / Période (Jeudi AM)	9,00 €	10,00 €	11,00 €

Toute inscription à un service périscolaire implique l'acceptation du règlement intérieur dans son intégralité. Le règlement figurera sur le site e-TICKET et devra être validé dans l'espace famille avant toute première inscription.

UNE SORTIE AU MUSÉE

Cette année, certaines classes de l'école primaire, ont pu découvrir l'art de la peinture au Musée Fabre de Montpellier. Après un pique-nique en classe, les CE1 ont pris le bus direction Montpellier.

Arrivés en ville, sur les terrasses du Corum, les enfants ont vu le Pic Saint Loup sous un autre angle.

Ils ont été accueillis au musée pour une visite guidée. Grâce à plusieurs tableaux, ils ont découvert les différents messages laissés par les peintres.

Cette visite a été suivie d'un atelier. Les enfants ont pu y reproduire un détail des tableaux observés, en essayant d'appliquer la technique des peintres, mais aux crayons de couleurs !



LE GRAND DÉFI !

Le département de l'Hérault organisait le « Grand défi, Vivez, Bougez » ! Ce projet était réalisé en partenariat avec Epidaure, pôle prévention de l'ICM, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, le Pays Coeur d'Hérault, avec le soutien de l'Education Nationale et de l'Agence Régionale de Santé. Le principe était d'accumuler des points énergies, en faisant du sport (marche, courses, tennis...), à l'école ou en famille. Le but était de promouvoir l'activité physique auprès des enfants et de faire prendre conscience de l'importance de pratiquer une activité physique pour une meilleure santé !

L'équipe enseignante de Saint Martin de Londres a clôturé ce grand défi par un « flash-mob » (rassemblement de personnes pour exécuter une chorégraphie de danse par exemple)



ASSOCIATIONS

ANIMATION SAINT MARTINOISE

A l'issue de son assemblée générale du 9 février dernier, de nouveaux membres ont rejoint l'équipe de l'association et nous nous en réjouissons.

Le conseil d'administration et le bureau de l'association ont été renouvelés et comptent désormais respectivement 12 et 8 membres actifs, voire très actifs, aidés par d'autres indispensables bénévoles.

Depuis cette date et grâce à cette nouvelle équipe dynamique, l'Animation Saint-Martinoise a pu déjà vous proposer deux pièces de théâtre, une soirée contes et son traditionnel Rallye Chocolat, qui s'est déroulé en partenariat avec l'épicerie Bio à la source, qui organisait un week-end de sensibilisation au bio, local et éthique.

Sont programmés jusqu'à la rentrée :

- une pièce de théâtre,
- le Feu de la Saint-Jean le vendredi 24 juin, en partenariat, et c'est une première, avec les écoles, qui organisent leur fête de fin d'année, le même jour
- la brasucade le mercredi 13 juillet.

Nous achèverons ce premier semestre en beauté et sur une note musicale avec l'événement incontournable depuis maintenant quatre ans sur notre commune : le Festi'Val de Londres le samedi 16 juillet prochain.

A signaler : depuis février, l'Animation Saint-Martinoise a monté son propre site Internet. Vous pouvez le consulter sans retenue pour suivre l'actualité de l'association. Une page est spécifiquement dédiée au Festi'Val de Londres. Allez vite la consulter pour découvrir la belle programmation de cette quatrième édition, soutenue cette année encore par un grand nombre de partenaires et pour la première fois par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

CONTACTS ET LIENS POUR L'ANIMATION SAINT-MARTINOISE

07 81 26 25 12
 animation.saintmartinoise@gamil.com
<https://www.facebook.com/animation.saintmartinoise>
<http://asaintmartin.fr>

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



VOUS SOUHAITEZ AIDER LES ORGANISTATEURS DU FESTI'VAL DE LONDRES, CONTACTS ET LIENS

07 81 26 25 12
 festivaldelondres@gmail.com
<https://www.facebook.com/FestiValDeLondres>
<http://asaintmartin.fr>

Les parents d'élèves ont eu raison d'oser prévoir "grand" pour leur Vide Grenier de printemps.

En effet, et contrairement aux dernières années, ce Méga Vide Grenier s'est tenu sur toute la journée et a rassemblé plus de 110 exposants. Le jeu de mail a rarement connu autant d'occupation ; les visiteurs étaient très nombreux à déambuler entre les stands, la buvette et les grillades préparées par les bénévoles très engagés.

Le succès de cette journée permet le financement de projets scolaires hors programme académique (sorties, animations, ...) pour les petits et les grands.

Un prochain vide grenier pourrait être prévu à l'automne prochain.

ÉVÉNEMENTS À VENIR

- 18 juin : FÊTES DE LA MUSIQUE** - 18h à 01h
 par "On the Place" - coeur du village
- 24 juin : FÊTE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE** - 18h
FEU DE LA S^T JEAN - 20h à 00h
 par "l'ASM" - devant le gymnase
- 10 juin au 3 juillet : EXPOSITION DE PEINTURES**
 œuvres de Denis Hare & Judith Brunel
- 9 juillet au 1^{er} novembre :**
AUX BORDS DES PAYSAGES
 projet coordonné par Le Passe Muraille
 oeuvre de Cédric Le Borgne, suspendue
 au dessus de la place de la Fontaine
- 1^{er} juillet : GALA DE DANSE** - 20h30
 de "La Ronde Musicale"
 à Montferrier le Lez, salle de Devezuu
- 2 juillet : JOURNÉE DÉTENTE** (multi-activités)
 par "le Foyer Rural" - ancien stade
- CINÉMA EN PLEIN AIR** - vers 21h
"Intouchable" d'Olivier Nakache & Eric Toledano
 par "le Foyer Rural" - place de la fontaine
- 4 juillet au 2 septembre : UN ETE QUI BOUGE**
 découverte du patrimoine, de l'histoire,
 des sites naturels et sportifs
 par "l'Office du Tourisme"
- 13 juillet : BRASUCADE** - 18h à 01h
 par "l'ASM" - devant le gymnase
- 14 juillet : BAPTÊME DES POMPIERS** - 10h à 12h
 par "l'Amicale des Pompiers" - rue de l'Ayet
- 16 juillet : FESTI'VAL DE LONDRES** - 19h à 01h
 par "l'ASM" - place de la fontaine & ancien stade
- 20 juillet : MARCHÉ NOCTURNE DE PRODUCTEURS**
 par "la CCGPSL" et la "Chambre d'agriculture"
 devant l'école élémentaire - 18h
- 27 juillet : MARCHÉ NOCTURNE** - 18h
 par "Entrepic" - Rue de l'Ayet
- 3 août : MARCHÉ NOCTURNE DE PRODUCTEURS**
 par "la CCGPSL" et la "Chambre d'agriculture"
 devant l'école élémentaire - 18h
- 10 août : MARCHÉ NOCTURNE** - 18h
 par "Entrepic" - Rue de l'Ayet
- 17 août : MARCHÉ NOCTURNE DE PRODUCTEURS**
 par "la CCGPSL" et la "Chambre d'agriculture"
 devant l'école élémentaire - 18h

PROGRAMME DES ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVÉS DE L'ÉTÉ SUR SAINT MARTIN DE LONDRES

AU BORDS DES PAYSAGES



La seconde édition de la manifestation d'art contemporain en plein air "aux bords des paysages" aura lieu du 9 juillet au 1^{er} novembre 2016 sur 6 sites du territoire de la Communauté des Communes du Grand Pic Saint-Loup. Ce sont ainsi des œuvres monumentales qui investissent nos campagnes et des places de villages. Il s'agit pour les artistes d'établir un dialogue entre paysage et art contemporain. Cette manifestation est initiée par la Communauté des Communes du Grand Pic Saint-Loup et coordonnée par l'association Le Passe Muraille.

Notre village accueillera ainsi "le Voyageur", sculpture humanoïde suspendue au-dessus de la place de la fontaine. L'œuvre du sculpteur toulousain Cédric Leborgne, est entièrement réalisée de grillage métallique. Luminescent la nuit, ce nouvel habitant révèle progressivement sa présence au crépuscule. Depuis plus de 20 ans, l'artiste s'exprime par des sculptures qui mêlent les volumes à la lumière.

Plus d'informations : www.lepassemuraille.org

ENVIRONNEMENT

SOYEZ SECS AVEC LES MOUSTIQUES

Avant de voler et de piquer, les moustiques se développent dans l'eau, sous forme de larves. C'est à ce moment qu'il faut agir, avant l'émergence. En effet, il ne faut que 5 à 6 jours pour que les Aedes albopictus (dit "Moustique Tigre") deviennent des adultes.

Les gîtes de reproduction des moustiques sont majoritairement « fabriqués » par l'Homme ; le plus souvent en milieu urbain ou périurbain, au sein des domiciles privés (cours, jardins, balcons...).

La façon la plus efficace de se protéger, c'est d'évacuer les eaux stagnantes ou, mieux encore, supprimer physiquement ces gîtes larvaires.

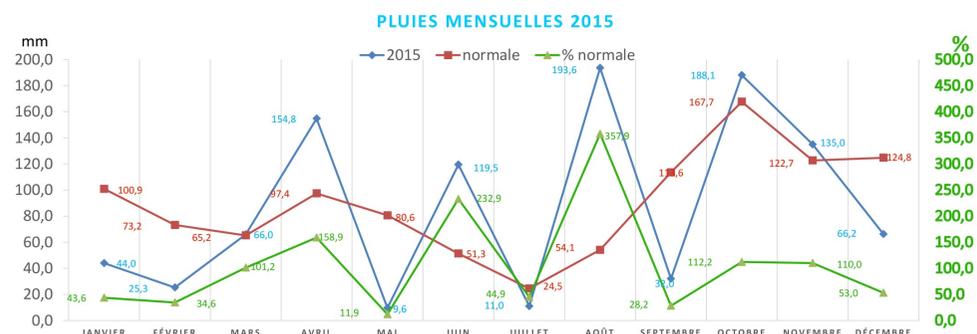
Pour plus de renseignements : www.albopictuslr.org

PARTOUT SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES

- JARDINIÈRES ET POTS DE FLEURS** : Rationnez leur arrosage : terreau humide, jamais d'eau apparente.
- MATÉRIELS DE JARDIN, JOUETS, TOUS RÉCEPTACLES POTENTIELS D'EAU** : Videz-les puis retournez-les ou rentrez-les.
- GOUTTIÈRES, RIGOLES, REGARDS D'ÉGOUTTOIR** : Vérifiez le bon écoulement des eaux. Curez-les régulièrement.
- VASES, SEAUX, SOUCOUPIÈRES SOUS LES POTS DE FLEURS** : Videz-les souvent (au moins une fois par semaine). Pour les soucoupières, remplacez l'eau par du sable humide.
- RÉSERVOIRS D'EAU (BIDONS, BACS POUR ARROSAGES)** : Couvrez-les de toile moustiquaire ou autre tissu.
- BASSINS D'AGRÈMENT** : Entretenez-les régulièrement, introduisez des poissons rouges, fraiches de larves.
- PICHES** : Entretenez-les régulièrement, bachez-les (mais évacuez l'eau retenue par les baches) ou videz-les.

CÔTÉ MÉTÉO

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	année 2015
2015 normale	44,0	25,3	66,0	154,8	9,6	119,5	11,0	193,6	32,0	188,1	135,0	66,2	1045,1
% normale	100,9	73,2	65,2	97,4	80,6	51,3	24,5	54,1	113,6	167,7	122,7	124,8	1076,0
normale	43,6	34,6	101,2	158,9	11,9	232,9	44,9	357,9	28,2	112,2	110,0	53,0	97,1



données publiées en collaboration avec monsieur Guy Caniven, observateur de la station météorologique de Saint-Martin-de-Londres

La hauteur totale des pluies s'élève à 1.045 mm ; cette valeur est très proche de la hauteur normale de 1.076 mm. Cependant, l'examen des hauteurs mensuelles fait apparaître des écarts importants, notamment en juin où il est tombé 2,3 fois la normale et surtout en août où il est tombé près de 3,6 fois la normale ; cet écart est dû à deux averses importantes, 61,5 mm le 14 août et 95,5 mm le 24 août. Ces deux averses ont donné lieu à de forts écoulements dans le Rieurtord, sans que cela entraîne de dégâts importants. Néanmoins, les déficits observés en janvier, février, mai, juillet, septembre et décembre font que le total annuel est très légèrement déficitaire de 31 mm. Météo France a installé en 2015 une nouvelle station météorologique entre le lotissement de la Rasimière et le hameau de Vitrolles. Cette station, entièrement automatisée, va fonctionner simultanément avec l'ancienne station gérée par monsieur Guy Caniven.

PRATIQUE

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vous aurez très certainement remarqué ces petites étiquettes blanches numérotées en noir sur chaque éclairage public (à hauteur d'homme). Il s'agit d'un nouveau moyen pour la Coopérative d'Electricité et les habitants de localiser les pannes.

En effet, lorsque vous constatez une ampoule grillée ou défective dans une rue, vous êtes invités à le signaler à l'accueil de la Mairie en ayant pris soin de relever le numéro figurant sur le mat.

Le service administratif transmettra ainsi l'information au fournisseur d'électricité, et ce, sans perte de temps grâce à un nouveau logiciel.

Si quelques rues ont été plongées dans le noir ces derniers mois, cela ne devrait plus se reproduire aujourd'hui. La Commune a signé un nouveau contrat avec la Coopérative d'Electricité pour le renouvellement des ampoules. Considérées comme polluantes et devenues interdites, elles sont progressivement remplacées par des ampoules à led, moins énergivores. Des mats ont dû subir des modifications pour l'adaptation des nouvelles lampes, ce qui a donc pu occasionner des retards dans l'éclairage de certaines rues.

REGLEMENTATION SUR LES FEUX DE JARDIN

La fin de l'hiver est généralement marquée par la reprise des activités d'entretien des espaces naturels et jardins. Parmi celles-ci beaucoup génèrent des déchets verts souvent éliminés par brûlage en infraction avec la réglementation.

Un particulier n'a aucunement le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Aucune dérogation municipale n'est possible.

Le brûlage des déchets verts produits par les particuliers et les professionnels des espaces verts est donc interdit.

La solution se trouve dans le compostage ou dans votre déchetterie qui collecte les déchets verts.

Références :

- Circulaire du 9 septembre 1978 relative au règlement sanitaire départemental type - Article 84
- Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts
- Réponse ministérielle du 12 septembre 2013 relative à l'interdiction générale et permanente de brûlage des déchets végétaux
- Décret n°2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires du code de la santé publique - Article 7

PACTE ENERGIE SOLIDARITÉ



Il s'agit d'un programme de lutte contre la précarité énergétique validé par le ministère de l'Ecologie. Il est financé par les fournisseurs d'énergie et de carburant. Ce pacte n'a recours à aucun financement public et fait suite aux engagements pris par ces mêmes fournisseurs lors du Grenelle de l'environnement.

Ce pacte est destiné à aider les foyers les plus modestes à réaliser des travaux d'isolation des combles perdus afin de réduire les dépenses énergétiques jusqu'à 25% (selon l'Agence Environnement et Maitrise Energie).

Si vous êtes locataire ou propriétaire d'une maison individuelle avec des combles perdus mal isolés, vous pouvez bénéficier du programme "Vos combles pour 1€". En effet, jusqu'à 50m² de combles perdus à isoler, le coût est de 1 €. Au-delà, le coût est de 14 €/m² supplémentaire. Lorsque vous vous adresserez à des professionnels de l'isolation des combles, il vous sera demandé vos revenus fiscaux pour connaître votre éligibilité au programme d'aide.

www.pacte-energie-solidarite.com

N°Vert 0 800 000 838
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

BANQUE ALIMENTAIRE

PERSONNE N'EST À L'ABRI DU BESOIN

A Saint-Martin, depuis plusieurs années, il existe une aide alimentaire hebdomadaire chapeautée par le C.C.A.S. (centre communal d'action sociale). Elle fournit un panier de nourriture à des familles du village.



Ces denrées proviennent de la Banque Alimentaire de l'Hérault pour la majorité. La collecte organisée en novembre sur la place de la fontaine vient donc combler les stocks. Mais actuellement, les Banques Alimentaires rencontrent des difficultés d'approvisionnement. Il y a en effet, une forte diminution des produits fournis par l'aide publique aux démunis, suite aux réformes récentes de la politique agricole commune.

Le manque de denrées a conduit la Banque Alimentaire de l'Hérault à organiser une collecte supplémentaire les 3 et 4 juin derniers. Les bénévoles de l'Aide Alimentaire et les membres du C.C.A.S. de Saint Martin ont ainsi récolté 400 kg de denrées non périssables en collaboration avec les commerçants du village. La générosité des Saint martinais s'est à nouveau confirmée. Ces produits achetés au village y sont restés pour permettre d'aider les personnes dans le besoin pour quelques semaines de plus.

Prochaine collecte en novembre 2016.

AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE



Un nouvel Agent de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P.), Monsieur Pierrick CIRIBINO, est en poste sur la commune depuis le 1^{er} mai 2016.

Agréé et assermenté par le Procureur de la République, près la Cité Judiciaire de la Méditerranée de Montpellier, il est porteur de la qualification judiciaire en matière de police spéciale du stationnement qui lui permet de constater les infractions à l'arrêt et au stationnement.

Il est également présent pour assurer des missions de prévention aux abords des bâtiments et des lieux publics. Travail conjoint et lien étroit avec la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Ganges et de Saint Martin-de-Londres, lui permet d'assurer ainsi la tranquillité du village. Bien que formé pour assurer ses fonctions, la contribution de tous est nécessaire. Ainsi, toutes anomalies dans le quotidien de chacun peuvent l'aider dans son travail. Attention ! Nous ne parlons pas de délation mais de transmission d'informations utiles.

N'hésitez pas à le contacter ou à lui remonter des informations qui vous sembleraient opportunes (04 67 55 00 10).

Les missions de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique :

- constater et verbaliser les cas d'arrêts ou de stationnements interdits des véhicules (Art. L.130-4 et R.130-4 du code de la route),
- constater et verbaliser les cas d'arrêts ou de stationnements gênants ou abusifs,
- constater les contraventions relatives au défaut d'apposition du certificat d'assurance sur le véhicule (Art. 211-21-5 du code des assurances),
- constater les infractions et les contraventions aux dispositions des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics (Art. L.1312-1 du code de la santé publique),
- rechercher et constater les infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage et les nuisances sonores (Art. 2 du décret n°95-409 du 18 avril 1995),
- rechercher et constater les infractions au code de l'urbanisme,
- intervenir en cas de crime ou de délit flagrant conformément aux dispositions des articles 53 et 73 du code de procédure pénale.

INCIVISME

La commune de Saint Martin de Londres travaille et investit pour entretenir et maintenir vos espaces de vie propres et agréables.

A la vue de ces quelques photos, vous comprendrez que nous soyons découragés et déçus par le manque de respect de certains pour les espaces publics.

Ce manque de considération des lieux, équivaut à ne pas respecter les employés municipaux.

Posons-nous la question de notre réaction, si les lieux spoliés et abimés étaient les nôtres ?

Encore une fois, nous faisons appel à votre civisme à tous pour respecter et faire respecter notre environnement Comptant sur votre collaboration active.



La déchetterie est à moins de 3 Kms...



Coût annuel de l'entretien des espaces verts : 35 000€/an



Les poubelles sont à moins de 20 m.

INTERCOMMUNALITÉ

REZO POUCE

REZO POUCE est une solution permettant aux conducteurs et passagers de se rencontrer aux « arrêts sur le pouce » et de voyager ensemble. Ce concept permet de réduire l'impact sur les pollutions atmosphériques.

La commune de Saint Martin de Londres adhère à la démarche communautaire, et installera pour la rentrée de septembre des arrêts pour l'auto-stop.

RezoPouce, premier réseau français d'auto-stop organisé, va être lancé par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup d'ici la rentrée 2016.



Déjà implanté dans 140 communes à travers la France, RezoPouce est actuellement en cours de déploiement dans 350 communes et 900 communes seront couvertes d'ici la fin de l'année, dont les communes de notre territoire du Grand Pic Saint-Loup.

Une nouvelle solution pour se déplacer flexible, conviviale, écologique et économique !

RezoPouce va apporter une nouvelle solution pour se déplacer, en complément de l'offre de transports en commun déjà existante.

L'objectif de RezoPouce est de sécuriser la pratique de l'auto-stop, en permettant aux conducteurs et aux passagers d'être inscrits dans un même réseau, et en mettant en place des arrêts d'auto-stop identifiés RezoPouce.

Comment ça marche ?

Le fonctionnement de RezoPouce est très simple :

-> en tant que **passager**, muni de votre carte d'adhérent à RezoPouce et de votre "fiche-destination", il vous suffit de vous placer à un "arrêt sur le pouce" et d'attendre un conducteur adhérent qui va dans la même direction que vous.

-> en tant que **conducteur**, muni de votre carte d'adhérent également, il vous suffit de prendre, si vous le souhaitez, un passager adhérent placé à un "arrêt sur le pouce" qui va dans la même direction que vous. Vous pouvez vous inscrire en tant que passager, conducteur, ou les deux à la fois.

Comment on s'inscrit ?

L'inscription sera très simple et gratuite :

-> en mairie, dès septembre, il vous suffira de venir avec votre carte d'identité (et votre permis de conduire si vous souhaitez également être conducteur), et de signer la charte de bonne conduite.

-> sur internet, il vous suffira de fournir les scans de votre carte d'identité (et de votre permis de conduire si vous souhaitez également être conducteur) et d'approuver la charte de bonne conduite.

Une fois inscrit, vous recevrez directement à votre domicile votre carte d'adhérent ainsi que votre "kit-mobilité" comprenant des exemples de "fiches-destination".

Pour plus d'information :

www.rezopouce.fr

<http://www.cc-grandpicsaintloup.fr>

